



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Marché de vérifications périodiques réglementaires des bâtiments de la CCI de Bayonne Pays Basque, de l'EESC ESTIA et de la Société Portuaire Port de Bayonne

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 15 octobre 2025 à 12:00

CCI Bayonne Pays Basque
50-51 Allées Marines
BP 215
64100 BAYONNE
Tél : 05.59.46.59.05

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Marché de vérifications périodiques réglementaires des bâtiments de la CCI de Bayonne Pays Basque, de l'EESC ESTIA et de la Société Portuaire Port de Bayonne
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Sans
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	5
3 - Conditions relatives au contrat	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 - Documents à produire.....	6
5.2 - Visites sur site.....	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
6.1 - Transmission électronique.....	8
6.2 - Transmission sous support papier.....	10
7 - Examen des candidatures et des offres	10
7.1 - Sélection des candidatures.....	10
7.2 - Attribution des marchés.....	10
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	11
8 - Renseignements complémentaires.....	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	11
8.2 - Procédures de recours	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne le marché de vérifications périodiques réglementaires des bâtiments de la CCI de Bayonne Pays Basque, de l'EESC ESTIA et de la Société Portuaire Port de Bayonne.

Dans le cadre de cette consultation, la CCI Bayonne Pays Basque agit en tant que coordonnateur d'un groupement de commandes avec l'EESC ESTIA et la Société Portuaire Port de Bayonne (concessionnaire du Port de Bayonne) en vertu des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique.

Lieu(x) d'exécution :

Hôtel Consulaire, Centre Consulaire de Formation Bayonne / EMISA, ESTIA 1, ESTIA 2, ESTIA Berri, Hôtel d'Entreprises Bidart, Compositadour, Olatu Leku, Addimadour, Turbolab et Port de Bayonne.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
Lot 1	EESC ESTIA (ESTIA 1, ESTIA 2, ESTIA Berri, Hôtel d'entreprises, Compositadour, Addimadour, Turbolab et Olatu Leku)
Lot 2	Hôtel consulaire et Centre Consulaire de Formation / EMISA
Lot 3	Port de Bayonne

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un lot, plusieurs lots ou tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71630000-3	Services de contrôle et d'essais techniques
71315400-3	Services d'inspection et de vérification de bâtiment
71356100-9	Services de contrôle technique
71317100-4	Services de conseil en protection et contrôle en matière d'incendie et d'explosion

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats doivent faire une proposition pour les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

	Code	Libelle	Description
Lot 2	PSE Lot 2	Thermographie infrarouge	Vérification biennale des installations électriques par thermographie infrarouge (Q19)
Lot 3	PSE Lot 3.1	Lignes de vie	Vérification des lignes de vie et points d'ancrage : grues et forme de Radoub.
Lot 3	PSE Lot 3.2	Contrôle ICPE	Contrôle ICPE déclaration
Lot 3	PSE Lot 3.3	Thermographie infrarouge	Vérification des installations électriques par thermographie infrarouge (Q19)

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (un par lot)
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le bon de visite (un par lot)
- Modèle DC1
- Modèle DC2

Il est remis gratuitement à chaque candidat, par e-mail sur demande à l'adresse suivante : j.bedere@bayonne.cci.fr sous 24 heures ou disponible en téléchargement sur le site : www.marches-publics.gouv.fr par le candidat.

Les entreprises ont la faculté de télécharger le DCE de façon anonyme. Si tel est le cas, elles ne pourront être informées des éventuelles modifications (documents, report de date de remise des offres...) qui pourraient intervenir en cours de procédure avec pour conséquence une offre ne correspondant pas aux attentes de la CCI de Bayonne Pays Basque. En conséquence, il est fortement conseillé aux entreprises de s'identifier à la phase du téléchargement avec une adresse mail fréquemment consultée par la personne ayant en charge le marché.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerter l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Tous les documents et pièces du marché (nécessitant une signature) doivent être signés par une personne ayant le pouvoir d'engager l'entreprise qu'il représente.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- A- Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :**

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non
Documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat dans le cadre de la consultation	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr et également dans les pièces du DCE, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

B- Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses particulières (CCP)	Oui
Un bon de visite des locaux	Oui
Le mémoire technique détaillant a minima pour chaque lot : - les moyens humains, techniques et matériels mis en œuvre pour remplir la mission ; - la qualification des agents affectés à la mission (fournir la copie de la carte professionnelle) ;	Non

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - les méthodes de travail pour atteindre les objectifs fixés ; - les méthodes de reporting auprès des clients ; - l'engagement sur les délais d'intervention. | |
|---|--|

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Une visite sur site est obligatoire.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Avant toute visite, le candidat prend rendez-vous auprès de chaque responsable de lots auxquels il souhaite soumissionner :

- Lot n°1 : EESC ESTIA :

- Jean-Luc HAUCIARTS (05.59.43.84.18 - pour ESTIA1/ESTIA2/ESTIA BERRI /Hôtel d'Entreprises Izarbel)
- Didier ARANAZ (05.59.44.28.81 – pour COMPOSITADOUR/Addimadour/Turbolab)
- Aude BONTOUX pour OLATU LEKU (05.59.46.58.89)

- Lot n°2 : Hôtel Consulaire – CCF / EMISA : Aude BONTOUX (05.59.46.58.89)

- Lot n°3 : Port de Bayonne :

- Site de Tarnos : Gérôme MANCHOT (06.22.79.37.59)
- Site de Saint Bernard : Pierre TRIBUTSCH (06.84.40.07.07)
- Site de Blancpignon : Eñaut BESSONART (06.23.13.20.16)

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai impartie est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CCI Bayonne Pays Basque

Marché de vérifications périodiques réglementaires des bâtiments de la CCI de Bayonne Pays Basque, de l'EESC ESTIA et de la Société Portuaire Port de Bayonne

Lot(s) n°.....

NE PAS OUVRIR

**50, 51 Allées Marines
64102 BAYONNE CEDEX**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°1 et 2 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60 %
2-Prix des prestations	40 %

Prix des prestations : 40%

La notation du critère du prix sera mise en œuvre en fonction des prix indiqués dans l'acte d'engagement du marché et dans son annexe financière n°2 selon les modalités suivantes:

Prix de l'offre moins disante / Prix de l'offre analysée x 40 %

Valeur technique : 60%

Le critère de la valeur technique sera apprécié sur la base du mémoire technique fourni par le candidat.

Classement final :

Il s'agit de la somme des points attribués à chaque entreprise pour les deux critères.

Pour le lot n°3 – Port de Bayonne uniquement :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	55 %
2-Prix des prestations	35 %

Prix des prestations : 35%

La notation du critère du prix sera mise en œuvre en fonction des prix indiqués dans l'acte d'engagement du marché et dans son annexe financière n°2 selon les modalités suivantes:
Prix de l'offre moins disante / Prix de l'offre analysée x 35 %

Valeur technique : 55%

Le critère de la valeur technique sera apprécié sur la base du mémoire technique fourni par le candidat.

Engagement Responsabilité Sociétale des Entreprises (10%) :

Ce critère sera apprécié sur la base des éléments suivants :

- Démarche environnementale de l'entreprise (réduction de l'empreinte carbone des déplacements et interventions, gestion des déchets, efficacité énergétique des équipements...),
- Dispositifs en matière de santé, sécurité et conditions de travail,
- Engagements sociaux (égalité professionnelle, insertion, formation, inclusion),
- Labels, certifications ou notations (ISO 14001, ISO 45001, Label RSE, Ecovadis...).

Classement final :

Il s'agit de la somme des points attribués à chaque entreprise pour les trois critères.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

La présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires**8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Pau

50 cours Lyautey
64010 PAU

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Pau
50 cours Lyautey
64010 PAU
Tél : 05.59.84.94.40 – Fax : 05.59.02.49.93 - E-mail : greffe.ta-pau@juradm.fr